

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 4 février 2019

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

- Etaient présents : Monsieur Bernard FISCHER, président de séance
- Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) : Madame Françoise BUFFET, Monsieur Frédéric BIERRY
- Absent(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Nicolas MATT
- Rapporteur : Madame Isabelle DOLLINGER

N° CP/2019/021 - 23030 - *Autres actions spécifiques dépendance personnes âgées*
Proposition de Convention cadre relative à la collaboration entre l'Agence régionale de santé et le Département du Bas-Rhin

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'articuler la politique départementale en matière de santé avec la politique de l'Etat en ce domaine à travers une collaboration avec l'ARS plus particulièrement dans les domaines suivants :

- 1° le déploiement du Schéma de l'autonomie et des Parcours Personnes âgées et personnes en situation de handicap du Projet Régional de Santé (PRS) 2, ainsi que sur les feuilles de route et plans nationaux relatifs à ces champs d'actions ;
- 2° le déploiement de l'action territoriale sur le Bas-Rhin, à travers l'élaboration de quatre projets territoriaux de proximité en santé correspondant aux quatre territoires d'action départementaux;
- 3° le déploiement du Plan d'actions enfance, jeunesse, famille « Un avenir pour nos enfants », à travers le renforcement des actions de prévention santé portées par le service départemental de Protection Maternelle et Infantile et l'attention portée aux besoins de santé des enfants accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- 4° la lutte contre la pauvreté décrite pour l'ARS dans le PRAPS (Programme régional d'accès à la prévention et aux soins) et dans le Plan pauvreté ;
- 5° le renforcement des soins de proximité décrite dans le Schéma de renforcement des soins de proximité ;
- 6° La coopération transfrontalière ;
- 7° Le dépistage organisé du cancer ;

- approuve en conséquence le projet de convention cadre, joint à la présente délibération, relatif à la collaboration entre l'Agence régionale de santé et le Département du Bas-Rhin pour une durée de 5 ans ;

- approuve les termes du projet de Convention cadre relative à la collaboration entre l'Agence régionale de santé et le Département du Bas-Rhin ;
- autorise son président à signer cette convention.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190204-lmc1125351-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 07/02/19